

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT TROIS AVRIL DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - CLAMOUSE A. - Mme LOPEZ M-F. – Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme AURIAC A. - M. CARABASSE P. – Mme FABRY V.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. SCIALOM procuration à M. MARTIN-LAVAL. – Mme FAVRE-MERCURET procuration à M. MERLIN. – M. ATLAN procuration à Mme FABRY. – M. DE BOISGELIN procuration à Mme GUIRAUD

ABSENTS : M. DELON – Mme ESCRIG – Mme SALOMON - M. VERNAY

Madame A. VESSIOT a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE (C.C.A.)

Madame Isabelle GUIRAUD,

Vu la loi n° 2015-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 Mai 2013, créant une Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées ;

Vu la loi 2009-255 du 12 Mai 2009 qui rend obligatoire la création d'une C.C.A. dans les communes et les intercommunalités de 5 000 habitants et plus.

Madame le Maire indique que cette commission exerce 5 missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal.
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Elle tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Afin de remplir cette dernière mission, la Commission Communale pour l'accessibilité est destinataire :

- Des attestations des ERP conformes au 31 Décembre 2014.
- Des projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) concernant des ERP situés sur le territoire communal.
- Des documents de suivi d'exécution d'un Ad'AP et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'Ad'AP quand l'Ad'AP concerne un ERP situé sur le territoire communal.
- Des Ad'AP quand ils comportent un ou plusieurs ERP situés sur le territoire communal ainsi que des bilans des travaux correspondant à ces Ad'AP.

Pour mettre en place cette commission, il est nécessaire de compléter la composition de l'actuelle C.C.A.P.H., à savoir d'y introduire :

- Des représentants des personnes âgées (président d'association par exemple)
- Des représentants des acteurs économiques
- Des usages de la Commune tels que père ou mère de famille.

Madame le Maire propose la composition suivante :

Titulaires	Qualité
Madame le Maire	Présidente de la Commission
Madame HUC	Représentante de l'association Florare
Madame PERRIN	Représentante du GIHP
Madame DUMAS-GALANT	Représentante du Défenseur des Droits
Madame CUISINIER	Représentante des acteurs économiques
Madame VAN LEYSEELE	Présidente de l'association Club des Aînés
Monsieur LEVY	Usager
Monsieur MARTINEZ	Usager
Monsieur CHEVAL	Usager
Madame MAUREL	Elue
Monsieur TRINDADE	Elu
Monsieur PETIT	Elu
Monsieur FONTVIEILLE	Elu
Monsieur MARTIN-LAVAL	Elu
Monsieur VERNAY	Elu

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	Unanimité
Contre	—
Abstention	—

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ADOpte** la création ainsi que la composition de la Commission Communale d'Accessibilité.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

